

Santé : La FFSA active et ferme sur l'ANI et sur la réforme de santé

Une semaine et demie après le lancement de la réforme de santé par le Premier ministre et la réintroduction des désignations de branche dans la transposition du texte de l'ANI, la FFSA se positionne sur ces deux sujets.

La semaine dernière a été riche en actualité pour le domaine de la santé. Entre la réintroduction des désignations de branche dans la transposition de l'Accord national Interprofessionnel présenté au Conseil d'Etat et l'annonce d'une grande réforme de santé publique par Jean-Marc Ayrault, les assureurs, mutuelles et IP ont eu deux gros sujets sur lesquels débattre. Aujourd'hui, la FFSA se positionne sur ces chantiers.

En ce qui concerne l'ANI « *La Fédération française des sociétés d'assurances regrette que le principe emblématique en termes de liberté de choix ait été abandonné et espère que l'équilibre qui avait fait consensus auprès des partenaires sociaux signataires puisse être retrouvé, dans l'intérêt des salariés comme des entreprises* ».

D'autre part, en ce qui concerne la réforme de santé, la FFSA souhaite participer activement au projet « *Nous voulons apporter une contribution à l'amélioration de l'efficacité globale du système de santé. Des progrès importants en termes d'organisation, notamment autour du parcours de soin du patient, peuvent en effet être accomplis, ainsi que des économies sur de nombreux postes de dépense* ». La fédération désire réduire encore le reste à charge finale des assurés. « *En particulier, par une couverture complémentaire efficace participant à la gestion du risque, notamment via des réseaux de soins, et suffisamment diversifiée pour répondre aux différents besoins des assurés. La question des garanties des contrats responsables devra être abordée, sans perdre de vue le coût de ces garanties et la capacité financière des assurés à le payer* ».